

*L'Alverne,
Grand-Auverné*

Juin 2018



S O M M A I R E

Edito	3
Principales délibérations du Conseil Municipal	4 à 14
Compte administratif 2017	15 à 16
Budget primitif 2018	17
Vie associative	18 à 22
Union Nationale des Combattants, l'Espoir au bout du Chemin	
Association des Jeunes Alvernes.....	18
art's fun and harmony.....	19
L'Ardoise du Grand-Bourg, l'Art Floral	20
L'Union Sportive Alverne	21
Le Relais Accueil Proximité	22
Vie Culturelle	23
Chorale Alvern'aria, journée du patrimoine	23
Vie scolaire École Notre Dame des Ange.....	24 à 25
Vie municipale	26
Gaspillage alimentaire.....	26
Infos Mairie	27
transports scolaires, accueil périscolaire, bon pour fournitures scolaires, restauration scolaire,révision de la liste électorale, Horaires déchetterie, jury d'assises, démarchage commercial, banque alimentaire, recensement citoyen	27
Communiqué	28 à 31
Commerce, logement à louer, Espace info-énergie,	28
Conseil départemental : fauchage raisonné, ProceSSIONNAIRE du Pin .	29
Projet éolien : VSB énergies nouvelles	30
Accueil de Loisirs de la Meilleraye de Bretagne et calendrier des Fêtes.....	31
Tour de France 2018	32



Chers Alvernes,

Il m'est toujours agréable de pouvoir vous présenter l'édition d'été du bulletin municipal qui retrace l'activité municipale et la vie associative toujours aussi riche.

Après trois ans de réflexion et de travaux, le projet de commune nouvelle avec La Meilleraye de Bretagne ne verra pas le jour. En effet, suite à la vague de démission au sein du conseil municipal de La Meilleraye, des élections ont dû être organisées le 3 juin 2018. La liste menée par Mme Guérin, opposée au projet de commune nouvelle a obtenu une large majorité. Lors de son premier conseil municipal la nouvelle équipe a pris en première décision l'annulation de la délibération de création de commune nouvelle prise le 20 mars dernier par l'ancienne équipe : nous venons de recevoir de la préfecture la confirmation de la suppression de l'arrêté préfectoral de création de la commune nouvelle pris le 28 mars 2018 par Mme la préfète. Je suis personnellement déçu ainsi que toute l'équipe municipale et je remercie très chaleureusement Michel Moreau et toute son équipe pour cette aventure passionnante que nous avons partagée. Nous devons respecter le résultat, les Meilleréens ont choisi. Le jour viendra où l'état nous obligera par une nouvelle réforme territoriale à nous regrouper et nous verrons alors, que les trois années de réflexion n'auront pas servi à rien. Le Grand Auverné continue donc son existence normalement et l'équipe municipale est toujours aussi motivée pour proposer des projets structurants.

Les travaux de voirie et des réseaux rue Bernard du Treuil ainsi que la création du parking à l'arrière de la boulangerie initialement prévus en juillet ont été décalés en septembre à notre plus grand regret, suite à une indisponibilité de l'entreprise retenue pour ces travaux. Dans le même temps la viabilisation de la rue Tartifume sera réalisée ce qui permettra aux propriétaires concernés et intéressés de proposer à la vente leurs terrains constructibles.

Le projet qui va nous mobiliser pour la fin du mandat sera la réhabilitation d'une longère aux Vorajoux dont l'acquisition a été décidée en ce début d'année. Cette rénovation sera réalisée et financée par l'association « Une Famille Un Toit » de St Mars La Jaille afin de réaliser 4 logements de 30 à 50 m² spécialement conçus pour nos « séniors » qui habitent des maisons devenues trop grandes et ou non adaptées. Ces logements leur permettront de garder une vie sociale en étant proche du centre bourg. J'invite les personnes susceptibles d'être intéressées à se faire connaître en mairie à partir de la fin d'année. A l'arrière de cette résidence, une extension du lotissement de la Censive est prévue et nous devrions pouvoir proposer de 6 à 7 lots à construire en 2019.

Merci à la commission communication, à l'ensemble de l'équipe municipale et au personnel communal pour leur implication.

Je vous souhaite à toutes et tous un bel été 2018.

Le Maire,
Sébastien CROSSOUARD

Principales délibérations du Conseil Municipal

SÉANCE DU 22 JANVIER 2018

RÉPARTITION DE L'EXCÉDENT DU PATRIMOINE DU SERVICE COMMUN DISSOUS EN 2016

Par courrier du 10 janvier 2018, la Communauté de Communes Châteaubriant Derval informe que le montant de l'excédent à partager s'établit à 132 335,44 €.

Considérant la délibération 16 12 08 prise par la commune le 6 décembre 2016, l'excédent revenant à la commune s'élève à 15 215,09 € (132335,44 x 11,50%).

CONTRAT GROUPE PRÉVOYANCE

Le dispositif destiné à permettre aux collectivités de participer au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents a été mis en place par le décret n° 2011-1474.

L'adhésion à une protection sociale complémentaire est facultative pour les agents.

La collectivité a la possibilité d'adhérer à une convention de participation mise en place par le Centre de Gestion. Cette convention, d'une durée de 6 ans, permet la mutualisation des risques et donc d'obtenir un niveau de garanties et de taux intéressant.

Si la collectivité décide d'adhérer au contrat groupe, seul celui-ci pourra bénéficier de la participation financière.

En application de l'article 25 de la loi du 26 janvier 1984, le Centre de gestion a décidé de lancer une consultation en vue de conclure une convention de participation pour le risque « prévoyance » avec effet au 1er janvier 2019, pour le compte des collectivités et établissements affiliés qui le demandent.

A l'issue de cette consultation, la collectivité conservera la possibilité de ne pas signer la convention de participation proposée.

Le montant de la participation que la collectivité compte verser sera précisé à la signature de la convention. Ce montant, qui peut être modulé, ne pourra dépasser le montant total de la cotisation et aura été déterminé au préalable dans le cadre du dialogue social avec les représentants du personnel et après avis du Comité technique paritaire ».

Considérant l'intérêt de participer à la protection sociale complémentaire « prévoyance » des agents de la collectivité et de s'associer à la démarche de mutualisation proposée par le Centre de gestion,

Les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- ♦ décident de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation d'une convention de participation au titre du risque « prévoyance », que va engager le Centre de gestion conformément à l'article 25 de la loi du 26 janvier 1984
- ♦ prennent acte, qu'après avoir pris connaissance des tarifs et garanties proposés, la collectivité aura la faculté de ne pas signer la convention de participation souscrite par le Centre à compter du 1er janvier 2019.

DERNIÈRES DÉCISIONS : EGLISE / RESTAURATION VITRAUX, LOGEMENT 3 RUE BERNARD DU TREUIL /PRÉAVIS, DIA

Convention de mise à disposition de la salle l'Asphodèle à l'EFS :

Signature d'une convention de mise à disposition occasionnelle de la salle l'Asphodèle pour l'Etablissement Français du Sang (EFS) : les locaux sont mis à disposition pour les collectes de sang,

Eglise / restauration vitraux : l'année a commencé avec beaucoup de vent et le haut d'un vitrail de l'église a été soufflé par la tempête. Il s'agit du vitrail de St Augustin en haut à droite de la Nef, qui a été provisoirement sécurisé par Michel PECHOUSEK Vitraux d'Art à Nantes.

A cette occasion, il a été signé deux devis avec l'entreprise :

Pour un montant de 1934,24€ TTC pour la reconstitution et la restauration du vitrail de St Augustin.

Pour un montant de 1844,83€ TTC pour la restauration de 2 panneaux du vitrail de St Michel dans le transept (chapelle droite).

Logement 3 rue Bernard du Treuil : suite au préavis reçu en mairie, le logement sera disponible à la location au 1^{er} mars prochain.

Principales délibérations du Conseil Municipal

DIA 17 rue de la Corne du Cerf, section ZD 70 : la commune renonce à son droit de préemption.

SÉANCE DU 19 FÉVRIER 2018

TOILETTES PUBLIQUES PLACE ST HENRI : RÉHABILITATION DES WC

Suite à sa réunion du 5 février dernier, la commission bâtiments communaux dispose de devis concernant l'ossature/charpente, les menuiseries extérieures et la partie plomberie-sanitaires.

Après avoir entendu les différentes propositions,

Considérant qu'il convient d'attendre les devis couverture, maçonnerie et bardages,

les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré, décident :

- ♦ Que seul le devis EPRB de la Chapelle Glain est retenu pour 2 091,66 € TTC correspondant à la fourniture et à l'installation des sanitaires des WC publics.

VESTIAIRES DE FOOTBALL : RÉHABILITATION DES WC ET MENUISERIES EXTÉRIEURES

Dans la continuité des sujets étudiés par la commission des bâtiments communaux, la réhabilitation des menuiseries extérieures et toilettes des vestiaires de football est ensuite évoquée :

Les devis sollicités donnent les résultats suivants :

Titulaire devis	menuiseries extérieures	menuiserie WC	sanitaires	montant HT	montant TTC
Delaunay Erbray	x	x		7 638,60	9 166,32
EMCG Châteaubriant	x			3 255,35	3 906,42
EMCG Châteaubriant		x		2 360,01	2 832,01
EPRB Chapelle Glain			x	1 312,15	1 574,58

les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré, décident de retenir :

- ♦ le devis EPRB de la Chapelle Glain de 1 574,58 € TTC pour « fourniture et installation des sanitaires » ainsi que
- ♦ Les devis EMCG de Châteaubriant « rénovation des WC des vestiaires » pour 2 832,01€ TTC et « fourniture et pose menuiseries extérieures » pour 3906,42 € TTC

AVIS SUR LE PARC ÉOLIEN « CHAMP RICOUS » À MOISDON LA RIVIÈRE

Par courrier arrivé en mairie le 12 janvier 2018 pour affichage, la commune a reçu un arrêté préfectoral prescrivant l'ouverture d'une enquête publique du lundi 5 février au mercredi 7 mars 2018, portant sur la demande d'autorisation d'exploiter un parc éolien sur le territoire de la commune de Moisdon la Rivière, présentée par la « SAS éoliennes Champ Ricous ».

Conformément aux dispositions de l'article 6 de cet arrêté, le conseil municipal du Grand Auverné est appelé à émettre un avis, dès l'ouverture de l'enquête, sur cette demande d'autorisation d'exploiter un parc éolien composé de quatre aérogénérateurs et de deux postes de livraison sur le territoire de la commune de Moisdon la Rivière, en limite sud de la Forêt Pavée, à l'ouest de la D178.

Sachant que trois permanences sont encore à venir, samedi 24 février, puis le vendredi 2 mars et mercredi 7 mars prochains, le conseil municipal est invité à s'exprimer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne à l'unanimité, un avis favorable.

DERNIÈRES DÉCISIONS : SIGNALISATION SIGNATURE / ESPACE ARTISANAL : MISE EN LOCATION M FER, TRAVAUX PECOT, BRANCHEMENTS VEOLIA

Signalisation : devis de 4 815,66 € signé pour accord avec la société SIGNATURE en fournitures de différents panneaux de signalisation et de direction, tels que prévu au budget depuis 2017.

Principales délibérations du Conseil Municipal

Espace Artisanal :

a) mise en location du local du milieu :

Vu la délibération 16-01-04 du 18 janvier 2016 décidant de l'ouverture du bâtiment 15 rue de la Barre David en « pôle d'activités artisanales », et de la location de son tiers Ouest pour un montant de 500 € mensuels,

Vu la délibération 17-05-05 du 22 mai 2017 décidant de la location du local Est à partir du 1^{er} août 2017, pour un montant de 520 € mensuels,

M le maire précise à cette occasion que la location du local Est n'est intervenue qu'à partir du 1^{er} septembre 2017

Considérant la demande de location reçue de M FER demeurant rue du Pont Neuf à Moisdon la Rivière, pour un emménagement au 1^{er} janvier 2018,

Compte tenu des travaux réalisés dans ces locaux et notamment le local du milieu,

- il est proposé à l'assemblée un montant de loyer commercial de 345 € correspondant aux 150 m² de la partie du milieu du bâtiment « Espace artisanal des ardoisières » à 2,30 € le m² ainsi que,
- la rédaction du bail commercial par Me Alain HUNAUT de Châteaubriant avec la moitié des honoraires pour le bailleur (la mairie) et la moitié pour le locataire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- ♦ la location du milieu du bâtiment « Espace artisanal des ardoisières » soit 150m² à partir du 1^{er} janvier 2018 pour 345 € mensuels,
- ♦ la rédaction du bail commercial par Me Alain HUNAUT de Châteaubriant avec la moitié des honoraires pour le bailleur (la mairie) et la moitié pour le locataire,
- ♦ de donner mandat à Mr le maire pour la signature de tous les documents relatifs à cette location.

b) **Electricité** : facture de la SARL PECOT de St Julien de Vouvantes 2276,41€ TTC, pour réalisation des tranchées nécessaires aux branchements des réseaux.

c) **Eau potable** : signature du devis VEOLIA, 2640€ TTC pour la réalisation de 2 branchements.

SÉANCE DU 20 MARS 2018

CRÉATION DE LA COMMUNE NOUVELLE ENTRE LE GRAND AUVERNÉ ET LA MEILLERAYE DE BRETAGNE AU 1ER JANVIER 2019

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de solliciter Madame la Préfète de la Loire-Atlantique pour la création d'une COMMUNE NOUVELLE avec effet au 1^{er} janvier 2019, et donne lecture du projet de délibération :

« Pour que Madame la Préfète de la Loire-Atlantique puisse procéder, par arrêté préfectoral, à la création de la commune nouvelle, il est nécessaire que les deux conseils municipaux de La Meilleraye de Bretagne et du Grand-Auverné adoptent une délibération concordante, c'est-à-dire une délibération comportant les mêmes points de décision.

Le projet s'inscrit dans le dispositif des communes nouvelles dont le statut a été créé par l'article 21 de la loi N°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales et complété par la Loi du 16 mars 2015 relative à l'amélioration du régime de la commune nouvelle, pour des communes fortes et vivantes.

La nouvelle collectivité est issue du regroupement des communes historiques. La commune nouvelle est la seule à disposer du statut de collectivité territoriale ; elle se substitue aux communes historiques pour :

- Les délibérations et actes administratifs ;
- L'ensemble des biens, droits et obligations ;
- La gestion du personnel.

Principales délibérations du Conseil Municipal

Les communes historiques deviennent des communes déléguées, sauf opposition des conseils municipaux. Elles conservent leur nom, leurs limites territoriales mais perdent leur statut de collectivité territoriale. Les maires historiques sont maires délégués et adjoints de droit au maire de la commune nouvelle, officiers d'état civil et de police judiciaire. La création des Communes déléguées implique la création de mairies annexes dans lesquelles sont établis les actes d'état civil concernant les habitants des communes déléguées.

En application de l'article L2113-2 1°, l'initiative de la création d'une commune nouvelle en lieu et place de communes contiguës peut intervenir à la demande des conseils municipaux concernés par délibérations concordantes.

Les deux communes ont choisi, pour décider de la création de la commune nouvelle, que chaque conseil municipal délibère le même jour à la même heure.

L'organisation de réunions regroupant l'ensemble des élus des deux communes de La Meilleraye de Bretagne et du Grand-Auverné (séminaire du 28 juin 2017, du 11 octobre 2017 et du 15 mars 2018), a permis l'élaboration d'une Charte fondatrice et la définition des grandes orientations de la Commune Nouvelle (joint en annexe).

L'information à la population a été effectuée :

- Par le biais de flyers distribués dans toutes les boîtes aux lettres des habitants des deux communes fondatrices
- Par l'organisation d'un « point presse » ;
- Par l'organisation de réunions publiques (6 et 9 novembre 2017).
- Par la distribution dans tous les foyers d'une note argumentée suite aux réunions

La population a par ailleurs été consultée pour le choix du nouveau nom.

Le Conseil Municipal.

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2113-1 et suivants ;
- Vu l'article 1638 du Code Général des Impôts
- VU la Loi du 16/12/2010 de réforme des collectivités territoriales modifiée et notamment les articles 21 et suivants relatifs à la commune nouvelle ;
- VU la Loi du 16/03/2015 ;
- VU l'avis du comité technique du 13 mars 2018
- VU l'exposé fait ;
- CONSIDERANT le projet de Charte présenté ;
- CONSIDERANT l'exposé présenté lors des réunions publiques qui se sont déroulées les 6 et 9 novembre 2017,
- CONSIDERANT l'absence de communes associées issues de précédentes fusions de communes sur le périmètre de la commune nouvelle ;
- CONSIDERANT que les communes fondatrices ont vocation à devenir des communes déléguées :

La commune déléguée de La Meilleraye de Bretagne, dont le siège est situé au 72 rue Frères Templé, 44 520 La Meilleraye-de-Bretagne

La commune déléguée du Grand-Auverné, dont le siège est situé au 7 rue de la Barre David, 44520 Grand-Auverné

- CONSIDERANT que ces communes déléguées conservent le nom et les limites territoriales des communes historiques ;

SOLLICITE la création d'une COMMUNE NOUVELLE par regroupement des communes La Meilleraye de Bretagne 1498 habitants au 1^{er} janvier 2015 et du Grand Auverné 776 habitants au 1^{er} janvier 2015, représentant une population totale de 2274 habitants ;

DECIDE que le nom de cette commune nouvelle sera Hermine-en-Mée ;

Principales délibérations du Conseil Municipal

DEMANDE à Madame la Préfète de la Loire-Atlantique de créer, à compter du 1^{er} janvier 2019, la COMMUNE NOUVELLE de Hermine-en-Mée regroupant les deux communes de La Meilleraye de Bretagne et du Grand Auverné ;

DEMANDE à Madame la Préfète de la Loire-Atlantique de bien vouloir prendre l'arrêté de création de la COMMUNE NOUVELLE antérieurement au 1^{er} octobre 2018 afin que la commune nouvelle produise ses effets au plan fiscal dès le 1^{er} janvier 2019 ;

APPROUVE les termes de la Charte fondatrice telle qu'annexée à la présente délibération et DIT que cette Charte a et aura valeur d'engagement moral pour les élus de la COMMUNE NOUVELLE.

DIT que le chef-lieu de la COMMUNE NOUVELLE est à La Meilleraye de Bretagne :

Mairie
72 rue Frères Templé
La Meilleraye-de-Bretagne
44 520 HERMINE-EN-MÉE

DIT qu'à compter de sa création et jusqu'au renouvellement des conseils municipaux, la COMMUNE NOUVELLE sera administrée par un conseil municipal composé de l'ensemble des conseillers municipaux des communes de La Meilleraye de Bretagne et du Grand-Auverné en exercice - dont 2 maires délégués) et ce jusqu'au prochain renouvellement des conseils municipaux prévu en 2020 ;

DIT que la COMMUNE NOUVELLE se substitue juridiquement aux communes fondatrices de La Meilleraye de Bretagne et du Grand-Auverné ;

DIT que l'ensemble du personnel communal en poste au 1^{er} janvier 2019 sera intégralement repris, relèvera de la COMMUNE NOUVELLE, conservera ses avantages acquis et ses conditions de rémunération ; »

Le projet de délibération ayant été entendu,

Mesdames et Messieurs les Adjointes donnent lecture de la Charte fondatrice annexée au projet de délibération ;

Après avoir entendu ce qui précède, sur interrogation de M le Maire, l'assemblée décide de procéder à un vote à bulletins secrets :

Après dépouillement,

la présente délibération est adoptée à bulletins secrets par 13 voix « pour ».

CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE EN ASSAINISSEMENT COLLECTIF AVEC LE DÉPARTEMENT DE L.A

L'assemblée est invitée à se prononcer sur l'offre du Service Environnement du Département pour leur assistance technique dans le domaine de l'assainissement collectif.

Ce suivi régulier des ouvrages d'épuration des eaux usées est proposé, moyennant une participation forfaitaire mise en place depuis 2009 et maintenue pour la période 2018-2019 au tarif annuel de 1 centime d'euro par habitant.

Il convient de confirmer le souhait de la commune à bénéficier de cette prestation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, dit :

- Souhaiter continuer à bénéficier de l'assistance technique du Département dans le domaine de l'assainissement collectif, dans la continuité de la prestation actuellement réalisée.
- Donner mandat à Monsieur le maire pour signer la convention 2018-2019.

SÉANCE DU 26 MARS 2018

TOILETTES PUBLIQUES PLACE ST HENRI

Monsieur le Maire informe des devis reçus :

Principales délibérations du Conseil Municipal

Titulaire devis	menuiseries extérieures	Ossature charpente	montant HT	montant TTC
Delaunay Erbray	x	x	8 214,88	9 857,86
EMCG Châteaubriant	x	x	10 344,11	12 412,93
Jérôme JARET Casson	x		1 944,02	2 332,82

En attente du devis couverture il est proposé de valider le devis de Jérôme JARET.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De retenir Jérôme JARET de Casson pour la réalisation des menuiseries extérieures pour un montant de 2 332,82 € TTC (768 € de pose et 1564,82 € de fournitures).

ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX « RUE BERNARD DU TREUIL-RUE TARTIFUME »

M le maire rappelle que suite à la délibération 171201 du 18 décembre 2017 pour lancer le projet de travaux d'aménagement et de création de parking rue Bernard du Treuil (mise en sécurité), un marché a été constitué, avec en complément l'extension des réseaux d'assainissement EU et EP rue Tartifume.

La procédure utilisée étant la procédure adaptée, un avis d'appel à la concurrence a été lancé le 15 février 2018 et est paru dans la presse spécialisée (Ouest France 44) le 22 février 2018, la date de limite de réception des offres étant fixée au vendredi 9 mars 2018 à 12h00.

L'ouverture des plis a eu lieu en mairie le mardi 12 mars 2018 à 18h00, l'assemblée est invitée à prendre connaissance du tableau de résultat ci-dessous :

ENTREPRISES	CHAUVIRE	HERVE	PECOT	SAUVAGER
PRIX DE PRESTATIONS	129 022,00	109 221,00	107 000,20	96 759,00
*NOTE ATTRIBUEE	14,85	17,5	17,06	20,00

Critère d'attribution : le prix des prestations pour 60 %, la valeur technique des prestations pour 40%.

Compte tenu de ce qui précède, la commission d'appel d'offres propose de retenir l'offre de marché de l'entreprise SAUVAGER de Châteaubriant pour un montant de 96 759,00 € HT soit 116 110,80 € TTC, sous réserve que l'entreprise SAUVAGER reprenne les travaux qu'elle a effectué en entrée d'agglomération sur la RD14 en 2 points pour cause de malfaçons signalées par des riverains (hauteur et écoulement d'eaux pluviales).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 12 voix pour et une abstention, décide :

- De retenir l'entreprise SAUVAGER de Châteaubriant pour un montant de 96 759,00 € HT soit 116 110,80 € TTC
- De donner mandat à M le maire pour la signature de tous les documents relatifs à ce marché.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2018

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité le maintien des taux appliqués sur 2017 soit :

Taxe d'habitation : 15,53 %
Taxe foncière (bâti) : 14,67 %
Taxe foncière (non bâti) : 42,83 %

Principales délibérations du Conseil Municipal

VOTE DES SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS 2018

M le maire rappelle que le versement des subventions est conditionné par la fourniture d'un dossier de demande complet incluant le bilan financier des associations.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide d'inscrire le montant des participations et subventions annuelles selon le détail ci-dessous à l'unanimité du nombre de votants :

Association ou organisme	Montant €
ADICLA Nantes	134,30
AFD des Maires de Loire Atlantique	203,82
CAUE de Loire Atlantique	48,00
Fondation du patrimoine Nantes	75,00
Ludothèque	24,00
<i>total au 6281</i>	485,12
SDIS	<i>total au 6553</i>
	18 390,00

ANIMATION SPORTIVE	500,00
<i>total au 6554</i>	500,00
ADAR Asso. D'Aide à domicile Activités Regroupés ORVAULT	100,00
ADAPEI Châteaubriant/1 autre regard sur la déficience intellectuelle	50,00
ADMR de Riaillé/service à la personne	100,00
ADT Nantes /Aide à Domicile pour Tous	100,00
AJAuverne	150,00
AMADPA Moisdon/Association de maintien A Domicile	47,40
Amicale des Aînés Ruraux	130,00
Amicale des Sapeurs Pompiers / Moisdon	100,00
Ardoise du Grand Bourg	200,00
ASCED Riaillé/handball	70,00
Association Sanitaire Apicole de L.A/Nantes.	30,00
Banque alimentaire de Loire Atlantique/St Aignan de Grandlieu	30,00
Banque alimentaire ex canton de Moisdon	40,00
Club de Gymnastique Féminine Alverne	150,00
L'Espoir au bout du Chemin (Téléthon)	100,00
Instance de Coordination gérontologiques / Moisdon	79,00
Judo Club Meilleraye	50,00
Judo des Vallons de l'Erdre St Mars la Jaille	20,00
Les restaurants du cœur/ Nantes	50,00
Moisdon Basket	110,00
Office Intercommunal des Sports (OIS) ex canton de Moisdon	237,00
OGEC Châteaubriant / classe ULIS	565,00
Prévention routière/Nantes	50,00
SOLIDARITE femmes Loire Atlantique/Nantes	100,00
UNC Union Nationale des Combattants	120,00
Union Sportive Alverne SECTION FOOT	1 000,00
Imprévus	221,60
<i>total au 6574</i>	4000,00
OGEC école Notre Dame des Anges/ base 600 €/élève	31 000,00
<i>total au 6558</i>	31 000,00

Principales délibérations du Conseil Municipal

SÉANCE DU 23 AVRIL 2018

AVIS SUR L'ARRÊT DU PROJET SCOT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CHÂTEAUBRIANT DERVAL

Par courrier en date du 1^{er} mars 2018, la Communauté de Commune de Châteaubriant Derval sollicite la commune pour avis sur le projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la CCCD prescrit le 24 janvier 2017 et arrêté le 22 février 2018 par le conseil communautaire.

Le périmètre d'étude du SCoT qui comprend 26 communes comptant 44 363 habitants en 2015 sur 884 km² a été fixé par arrêté préfectoral du 13 décembre 2016 et doit être approuvé au plus tard le 31 décembre 2018.

Après avoir parcouru les pièces de présentation du dossier :

- Rapport de présentation,
- Projet d'aménagement et de développement durable,
- Document d'orientation et d'objectifs,
- Bilan de concertation,
- Les délibérations et notamment la délibération du bilan de la concertation et l'arrêt du projet de SCoT,

L'assemblée a pris en compte les dispositions spécifiques telles que :

- les bassins de proximité de Derval, Châteaubriant en 4 secteurs, et Bassin sud (dont fait partie la commune du Grand Auverné,
- la maîtrise de l'étalement urbain et l'évolution des bourgs, pour maintenir une offre de proximité (objectif de densité moyenne pour la commune 15 logements /ha et 5,5 ha de consommation foncière maximale à vocation résidentielle sur 22 ans),
- Le maintien et le développement de l'emploi au cœur des centralités dans le but de: densifier les zones d'activités existantes pour préserver les terres agricoles.

Après quoi l'assemblée a émis un avis favorable à l'unanimité.

CONVENTION SYDELA POUR LE DÉVELOPPEMENT DU SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE SUR LES BÂTIMENTS

Par courrier en date du 3 avril 2018, le SYDELA propose aux collectivités adhérentes de développer la solarisation de leur patrimoine public et de les accompagner tout au long de leur projet de toiture photovoltaïque.

Dans un premier temps, le SYDELA propose de réaliser des notes d'opportunité photovoltaïques afin d'identifier :

- les bâtiments communaux les plus propices à la pose de panneaux solaires,
- la valorisation économique la plus adaptée de chaque centrale solaire,
- les étapes suivantes du projet (études détaillées, travaux etc ...).

Le coût d'une note d'opportunité est de 350 €. Le SYDELA propose deux notes d'opportunité gratuites par an et prend en charge 50% du coût pour les notes supplémentaires, soit 175 €.

Considérant que le SYDELA peut, à la demande de ses adhérents qui ne lui ont pas transféré la compétence mentionnée à l'article 2-2-6, leur mettre à disposition les moyens d'action dont il est doté, dans le domaine relatif à l'aménagement et l'exploitation de toutes installations de production d'énergie dans les conditions mentionnées à l'article L. 2224-32 du CGCT,

Considérant qu'en conséquence, il y a lieu d'établir, entre le SYDELA et la Commune une convention d'accompagnement pour la solarisation du patrimoine public,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- De valider les conditions techniques et financières nécessaires à la réalisation d'études d'opportunité solaire sur le patrimoine bâti de la collectivité,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'accompagnement pour la solarisation du patrimoine public dont le projet est annexé à la présente délibération, ainsi que tous les actes nécessaires à la bonne réalisation de cette prestation.

Principales délibérations du Conseil Municipal

CONVENTION CDG44 POUR EXPÉRIMENTATION DE LA MÉDIATION PRÉALABLE OBLIGATOIRE

Il est proposé au conseil municipal :

D'adhérer à l'expérimentation de la médiation préalable obligatoire et de confier cette mission au centre de gestion de Loire-Atlantique,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- d'adhérer à l'expérimentation de la médiation préalable obligatoire et de confier cette mission au centre de gestion de Loire-Atlantique,
- d'autoriser M. le Maire à signer la convention à intervenir à cet effet avec le centre de gestion.

REPLACEMENT RADIATEURS ET ÉVIER POUR LE LOGEMENT 8 RUE DES ROCHERS DU VAL

Les travaux de peinture étant achevés, l'assemblée est informée des deux devis proposés par EPRB de la Chapelle Glain pour le remplacement de l'évier et de la totalité des radiateurs du logement 8 rue des Rochers du Val :

-En radiateurs électriques version fluide + évier : 3 215,76 € HT

-En radiateurs électriques version fonte + évier : 4 850,44 € HT

M le maire propose de retenir la qualité fluide qui donne déjà des résultats confortables pour une consommation réduite par rapport aux anciens équipements.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- de retenir le devis de EPRB de la Chapelle Glain pour la fourniture et la pose d'un évier/ meuble et de 9 radiateurs électrique version fluide pour 3 215,76 € HT.

FINITION DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DES ESPACES VERTS EN ENTRÉES D'AGGLOMÉRATION

Les espaces verts qui devaient être aménagés dans la continuité des travaux d'entrées d'agglomération ayant été rendu impossibles soit par manque de temps des services techniques, soit du fait de la météo, l'ACPM de Châteaubriant a été sollicité pour établir un devis.

Les travaux pourraient être effectués fin mai pour un montant de 1 920 € HT.

Les matériaux ont déjà été achetés, reste à confirmer la commande des plantes pour un budget évalué à 1 500 € HT,

Il est proposé également, pour matérialiser les plantations et éviter que des véhicules ne roulent sur les espaces verts, d'implanter à chaque extrémité des espaces, des potelets de signalisation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- de retenir le devis de l'ACPM et de leur confier le travail de plantation pour 1 920 € HT.
- de confirmer la commande de plantes à l'EARL Le Jardin d'Essences à TEILLE pour une enveloppe de 1 500 € HT.
- de solliciter l'entreprise Signature de Cesson Sévigné qui a déjà fourni des potelets et différentes signalisations sur la commune d'établir un devis pour 16 potelets.
- de donner mandat à M le maire pour la signature de tous les documents, afin que ces travaux soient réalisés au plus vite.

PROJET « UNE FAMILLE, UN TOIT » : ACQUISITION D'UNE PORTION DES PARCELLES ZC30 ET 61

M le maire rappelle :

« Une famille un toit 44 » est une association régie par la loi 1901, à but non lucratif. Elle intervient au titre des politiques publiques du logement notamment dans le cadre du Fonds de solidarité Logement du Département. Elle est confrontée à une demande de logements adaptés émanant de personnes souhaitant « rester vivre au pays » tout en se rapprochant des services. »

Comme évoqué lors du conseil municipal du 19 février 2018, l'association pourrait intervenir sur la commune en réhabilitant un bâtiment existant afin de créer et louer 4 logements adaptés, sous réserve que le bâtiment appartienne à la commune.

Principales délibérations du Conseil Municipal

Un bâtiment privé qui permettrait ce type d'aménagement a été visité par l'association. Il s'agit de la longère des consorts CRUAUT située sur l'axe des parcelles ZC30 et 61 aux Vorajoux.

Suite à cette visite, l'assemblée a pris connaissance d'un plan proposé par l'association, avec en complément du projet des 4 locatifs, une ébauche de lotissement communal de 6 à 7 lots.

Lors de sa réunion du 26 mars dernier l'assemblée a confirmé son intérêt pour le projet et décidé de faire une proposition d'acquisition aux consorts CRUAUT, sous réserve de modification parcellaires : les parcelles ZC 30 (7800 m²) et 61 (7905 m²) seraient divisées pour intégrer différentes contraintes, notamment :

- ◆ l'aménagement du lotissement communal dans le prolongement de l'accès au bâtiment,
- ◆ le souhait des consorts CRUAUT de conserver la partie EST du bâtiment du fait de la mitoyenneté avec la maison d'habitation, ainsi que environ 1150 m² sur la ZC61 et 3700 m² sur la ZC30 (une emprise de 120 m² serait réservée en terrasse, au sud du bâtiment pour le projet),

En réponse à la proposition de la commune, sous réserve de la réalisation du projet « une famille un toit », les consorts CRUAUT acceptent la vente à :

- ◆ 75 000 € pour le bâtiment-dépendance,
- ◆ 15 000 € pour le terrain,
- ◆ 3 300 € pour le hangar.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- de l'acquisition auprès des consorts CRUAUT des biens tels que décrits ci-dessus pour 93 300 €, hors frais de bornage et frais de notaire, sous réserve de la réalisation effective du projet « Une famille un toit ».
- de demander la division parcellaire dès la confirmation de l'engagement de l'association.
- de donner mandat à M le maire pour la signature de tous les documents relatifs à cette acquisition.
- que les crédits seront pris sur l'opération 340 (chapitre 21) du BP 2018.

DERNIÈRES DÉCISIONS

DIA 3 rue du Don (1 maison et 1 terrain), et **2 rue du Stade** : la commune renonce à son droit de préemption dans tous les cas.

SÉANCE DU 28 MAI 2018

CONTRAT AVEC LA SOCIÉTÉ SMA NETAGIS POUR LA GESTION DU SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE

La Communauté de Communes Châteaubriant-Derval a décidé le 12 avril 2018 de recourir à une prestation externalisée réalisée par la société SMA NETAGIS pour assurer, au titre de ses compétences, un Système d'Information Géographique (SIG) aidant à la prise de décision en matière de réseaux, de patrimoine et d'urbanisme sur l'ensemble du territoire.

La prestation comprend la mise à disposition d'un progiciel avec maintenance, hébergement, assistance à l'exploitation avec intervention d'un chef de projet ou directeur informatique ainsi que de géomaticiens pour visualiser et exporter des données relatives à l'administration du droit des sols, au cadastre, aux plans locaux d'urbanisme et aux réseaux.

Les géomaticiens qui assureront l'exploitation du SIG délivreront leurs services à l'ensemble des Communes, ainsi qu'à la Communauté de Communes, sur la base d'un forfait de 30 jours d'intervention par an pris en charge par l'intercommunalité et répartis sur la base de la population municipale officielle 2015 en vigueur au 1er janvier 2018, soit :

- 5 jours pour la Ville de Châteaubriant ;
- 2 jours pour les Communes de plus de 3 000 habitants ;
- 1 jour pour chacune des Communes dont la population est située entre 1 500 habitants et 3 000 habitants ;
- 0,5 jour pour chacune des Communes de moins de 1 500 habitants,
- le reste du forfait est dédié aux exploitations du SIG par les services de la Communauté de Communes.

Principales délibérations du Conseil Municipal

Le coût de cette prestation s'élève annuellement à 17 330 € HT soit 20 796 € TTC pris en charge par la Communauté de Communes.

Il est proposé que toute prestation supplémentaire, au-delà de ce forfait de 30 jours, sollicitée par les Communes ou la Communauté de Communes fasse l'objet d'une facturation par la société SMA NETAGIS directement auprès du commanditaire sur la base d'un bordereau de prix unitaire annexé à la convention jointe à la présente délibération.

Compte tenu de ces éléments, le Conseil municipal décide :

- 1) d'approuver le contrat à conclure avec la société SMA NETAGIS, la Communauté de Communes et les Communes membres pour la gestion du Système d'Information Géographique ;
- 2) d'autoriser M. le Maire à signer ledit contrat ainsi que toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DE LA VOIRIE

M le maire rappelle le montant inscrit à l'article 615231 *entretien et réparation voirie* au budget prévisionnel 2018 à savoir 60 000 €.

Après réflexion de la commission voirie qui écarte pour cette année la réalisation de PATA (Point à temps Automatique) ;

Considérant l'estimatif établi par JCLMO pour un enduit superficiel à réaliser sur la voirie du lotissement la Censive, il propose au conseil municipal de lancer une consultation qui intégrerait

- la réalisation de cet enduit bicouche à la censive et,
- des travaux de remise en état sur environ 9 km de chemins communaux (arasement, curage, et apport de pierre si nécessaire) ;

Sachant que la remise en état d'une portion du chemin St Bernard, situé en mitoyenneté avec la commune de Riaillé pourra être prise en charge pour moitié par Riaillé qu'il convient de solliciter,

Considérant la liste des autres chemins retenus pour ces travaux à concurrence de l'enveloppe budgétaire prévue ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité

- de lancer une consultation pour la réalisation d'un enduit superficiel à la censive,
- de lancer une consultation pour des travaux de remise en état de 9 km environ de chemins communaux (arasement, curage, et apport de pierre si nécessaire),
- de solliciter la commune de Riaillé pour une participation de moitié sur la base de l'estimatif établi.
- de donner mandat à M le maire pour la signature de tous les documents relatifs à ces travaux.

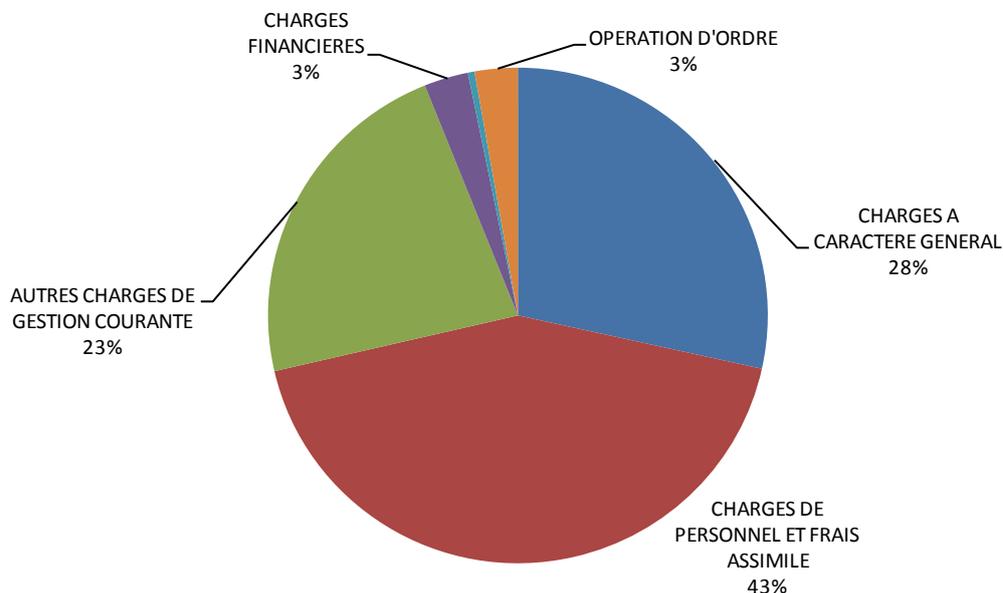
DERNIÈRES DÉCISIONS

Boulangerie épicerie/climatisation de la réserve : signature d'un devis de 2 520 € TTC LECOQ Equipements de Petit Mars pour la fourniture et l'installation d'un climatiseur dans le local de stockage.



FONCTIONNEMENT

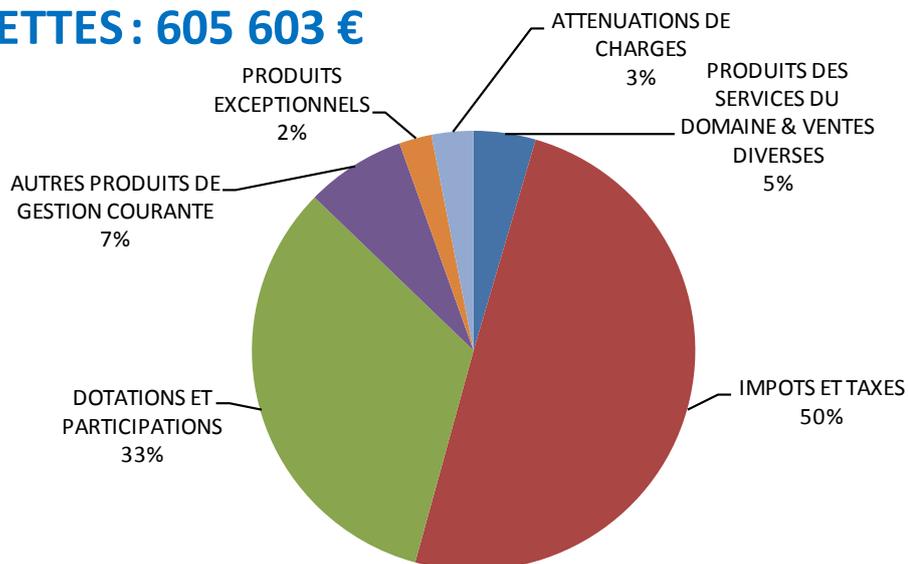
DÉPENSES : 460 368 €



**Résultat de clôture
fonctionnement 2017**

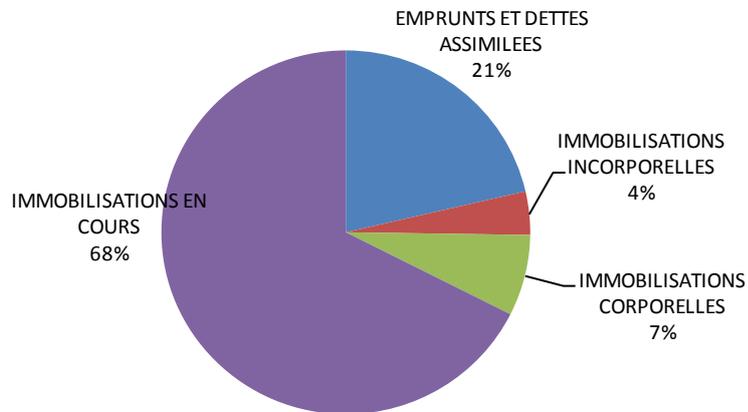
+ 145 235 €

RECETTES : 605 603 €



INVESTISSEMENT

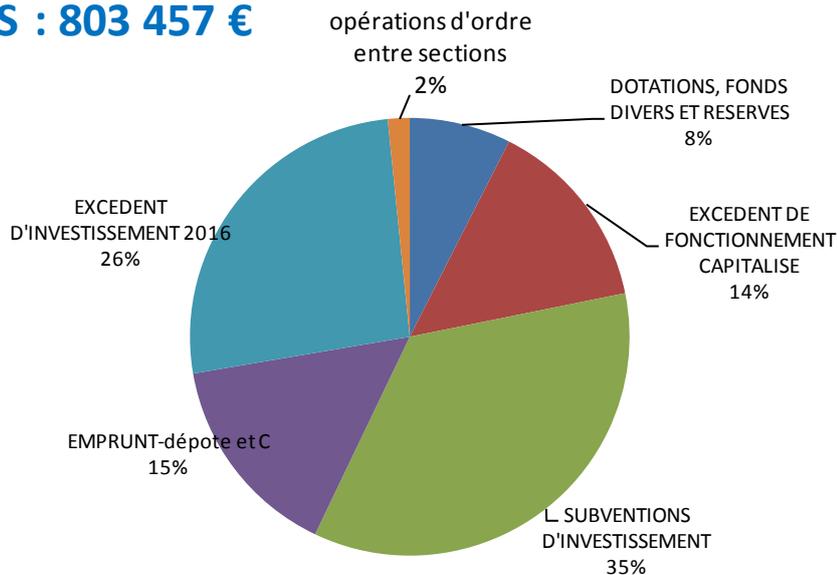
DÉPENSES : 794 178 €



**Résultat de clôture
Investissement 2017**

+ 9 279 €

RECETTES : 803 457 €



Union Nationale des Combattants

Sous la présidence d'Honoré GOUESDEUX, le 30 janvier 2018, l'association U.N.C. a tenu son assemblée générale annuelle et partager la galette des rois.

Le 8 mai 2018 avec les élus du Conseil municipal, les membres de l'association U.N.C. a participé à la commémoration de l'armistice de la guerre 1939/1945 avec un dépôt de gerbe au monument aux morts.

A l'occasion du 100^{ème} anniversaire de l'armistice 14/18, une manifestation particulière est à organiser. Dès à présent, si vous avez des documents, des archives, des objets ayant appartenu à vos parents ou grand parents concernant cette période, veuillez bien vouloir vous signaler dès maintenant à la mairie ou auprès des membres du bureau de l' U.N.C.



Retenez la date du 20 octobre 2018 : « Votre couscous ou votre langue de bœuf »

L'Espoir au Bout du Chemin

Merci à tous les acteurs, les bénévoles, l'association des jeunes, la pétanque alverne, le Pêle Mêle show de la Meilleraye pour la réussite du week-end téléthon 2017 qui a permis de verser 2 200 € à l'AFM Téléthon.

Les variétés 2018 auront lieu les **samedi 8 et dimanche 9 décembre 2018**. Le thème proposé est : les métiers

Si vous souhaitez participer, vous pouvez contacter le 06 76 83 17 85

L'association participera à :

- ♦ l'OCCM à Moisdon les 6 et 7 octobre 2018
- ♦ le Pêle-Mêle Show à la Meilleraye les 17,18, 23 et 24 novembre 2018.



L'Association des Jeunes Alvernes

Nous avons quitté l'année 2017 en beauté, en participant au téléthon. Et c'est toujours avec la même motivation que nous avons entamé 2018 en organisant notre soirée disco qui a attiré plus de 200 jeunes (et moins jeunes) pour venir enflammer le dancefloor du Grand Auverné.

Nous avons, plus tôt dans l'année, prêté mains fortes aux bénévoles de l'ADAPEI lors de leur soirée annuelle, ce qui a été, comme toujours un vrai plaisir.

Et c'est maintenant un vrai défi que nous nous lançons, en lançant un projet culturel à l'occasion des journées du patrimoine, soutenu par la communauté de communes Châteaubriant-Derval ! Vous en saurez plus très prochainement...

La coupe du monde de football sera aussi l'occasion de se retrouver tous ensemble, comme lors de l'euro 2016, en espérant une meilleure issue pour nos bleus !

Merci d'être toujours présents en nombre !

Art's Fun and Harmony

L'Association ART ' S FUN and HARMONY présente " DRAKOS " la Légende des Dragons
Spectacle Nocturne (1h30) comédie, musique en live, danse, feu, vidéo, jongleries, pyrotechnie.

Le Projet de Spectacle « Drakos » c'est :

- * L'association du spectacle vivant (comédiens, musiciens, artistes visuels)
- * et de technique en pyrotechnie et vidéo (pour projeter et animer les décors et dragons).
- * La création de musiques originales qui nous emmènera visiter diverses contrées
- * dans le monde du petit peuple, pour aborder le « Vivre Ensemble ».
- * Une tournée prévue sur des sites historiques pour mettre en valeur
- * la richesse du patrimoine culturel de nos régions en permettant au public
- * de (re)découvrir les sites sur lesquels sera joué le spectacle.



En des temps reculés, un jeune barde se voit confier,
par le dernier druide, une mission extraordinaire :
Trouver les elfes blancs pour renouer l'alliance
avec les Dragons !

Durant son périple à travers landes, forêts enchantées
ou montagnes, il découvre les fées-sorcières, lutins,
nymphes et géants, mais aussi les facéties
de tout un peuple en harmonie...



*" Ouvre le Cœur de la Jeunesse des Hommes,
Ferme les Yeux du Raisonnement de l'Âge
Eteint la Passion de la Peur en leur Âme,
Accueille la Sagesse de l'Union des Dragons"*



Souhaitez-vous savoir ce qui s'est réellement passé ?

Pourquoi et comment les dragons sont devenus légende, et surtout...

s'ils ont réellement disparu ? Nous les avons chassés de notre réalité, mais qui

sait si ces

Êtres merveilleux ne pourraient pas revenir un jour pour nous réapprendre à
vivre ensemble...?

Ce spectacle vous plongera dans la magie celtique, à travers la légende des dragons que l'on retrouve
dans les nombreux mythes et histoires de cultures très différentes.

Le dernier druide, Taliesin, tente de former un apprenti qui s'avère être peu hardi...

Lanikaa, barde mi-lutine, y ajoute son nez mutin et ses réflexions "spontanées"...

Un amoureux transi s'en mêle de manière inattendue et complique l'histoire... Et l'initiation de Maëloc,
qui devait simplement retrouver Oriale chez les Séelies, se teinte de rebondissements surprenants...

Situé quelque-part entre "Kaamelott" et "Le seigneur des anneaux", le spectacle "Drakos"

vous offre une savoureuse escapade épicée d'humour et de rêve...

Un spectacle complet, à découvrir en famille ou entre amis !

Rendez-vous sur www.afh-events pour découvrir les autres dates et les sites qui accueillent Drakos

L'Ardoise du Grand-Bourg

Le 26 mai dernier, l'association a organisé une randonnée gourmande, pour la deuxième édition, qui a réuni plus de 230 marcheurs.

Cette année, nous avons proposé deux parcours, un de 10 km et pour les plus courageux un de 15 km. Malgré un temps orageux et même pluvieux, toutes les personnes inscrites ont répondu présentes.

Les deux circuits sont passés par le site remarquable des forges, et le plus long passait, par les Ardoisières. Tout au long du parcours, il y avait un quiz, qui avait pour thème : L'Asphodèle, avec plusieurs lots à gagner.

Nous avons voulu mettre l'accent sur l'animation et la convivialité. Des points de ravitaillement et de restauration, y compris végétarienne, étaient prévus aux Forges, au Val et au Stade. Un groupe de musique (voix si, voix la de Soudan) était présent au Stade pour animer la soirée.

L'association reste très dynamique et est là pour accompagner les artisans, commerçants, producteurs, entrepreneurs et associations du Grand-Auverné.

Cette année, nous avons investi dans l'achat de vaisselle, qui peut être louée : 200 couverts (fourchettes, couteaux, petites cuillères), assiettes, verres ballons.

L'ensemble des membres de l'association souhaite remercier les bénévoles, artisans, commerçants qui participent à chacun de nos événements ainsi que la municipalité pour le prêt des salles, stands etc ...

Nous invitons toutes les personnes intéressées à nous rejoindre. Pour tous renseignements, contactez Jean-Bernard BIDAUD au 06 77 73 12 46.

Composition du Bureau

Président	BIDAUD Jean-Bernard	Vice-président	BOURGEOIS Anthony
Secrétaire	GREGOIRE DUBRANLE Laurence		
Trésorier	RAIMBAULT Charles	Trésorier adjoint	VERHELST Christelle



L'Art Floral

Venez partager votre passion de l'ART FLORAL avec Armelle une fois par mois.

C'est un moment de détente au cours duquel nous réalisons notre composition en fonction des saisons et des fêtes.

Les cours ont lieu à 14h30 et 19 h le mercredi à la salle 4, Grande Rue.

Venez voir ce que nous réalisons lors d'un cours.



Pour tous renseignements : 02 28 04 08 13 ou 02 40 07 53 13

L'Union Sportive Alverne

Pour ma 1^{ère} année, tout s'est bien passé.

L'objectif est de rester en D3 *et normalement c'est bon*. Avec un peu plus de motivation, on aurait pu jouer le milieu de tableau.

Je remercie Clément Grimaud pour les entraînements. Nous avons trouvé son remplaçant, il s'agit de Jacky Delaunay.

On compte sur vous, tous les joueurs, pour avoir plus de monde aux entraînements pour assurer plus facilement le maintien.

Je remercie l'ensemble du bureau, entraîneur, joueurs, les jeunes et l'encadrement des jeunes et tous les bénévoles.

Je remercie Mr le Maire pour l'entretien des terrains et le renouvellement des vestiaires.

Bonne saison 2018/2019 à tous et à toutes.

Salutations Sportives.



Le président de l'US ALVERNE

Jean-Claude FERRON



Le Relais d'Accueil Proximité

Au RAP, l'été sera riche en découvertes !

⇒ **Mercredi 18 juillet de 8h30 à 18h30** : Sortie à la journée à la « ferme du Monde » de Carentoir (56)

Venez découvrir ce parc du Morbihan : « rassemblement unique de 400 animaux d'élevage des 5 continents vivant en semi-liberté sur un espace boisé de 25 hectares ».

Au programme :

Matin : Atelier senteur et saveurs confiture

Après-midi : Visite du parc en petit train puis découverte libre



Infos pratiques :

Pique-nique à prévoir

Ouverture des inscriptions à partir du lundi 4 juin

Ouvert à tous (priorité aux adhérents du RAP)

Départ et retour en car du Petit Auverné (parking derrière l'église)

5€ par personne (tarif dégressif à partir de la 3^e personne d'une même famille)

Gratuit pour les moins de 3 ans

⇒ **Mercredi 1^{er} août de 9h à 18h45** : Jardin des plantes de Nantes et Château de Goulaine

Au programme :

Matin : Visite du Jardin des plantes de Nantes : « Avec 7 hectares de verdure en plein centre-ville, plus de 10 000 espèces vivantes, 800 mètres carrés de serres et plus de 50 000 fleurs plantées chaque saison, le Jardin des Plantes de Nantes, labellisé Jardin Remarquable, figure parmi les quatre grands jardins botaniques de France. »

Après-midi : Visite guidée du Château de Goulaine et du Musée de la biscuiterie « LU » suivi d'un goûter fourni : « Aux portes de Nantes et de l'océan, Goulaine est le premier château de la Loire. La forteresse médiévale bretonne, édifiée à la fin du XVe siècle, laisse aujourd'hui place à un château Renaissance. Dans un univers préservé entre vignes et marais, découvrez les salons meublés et décorés du XVIIe siècle et les jardins à la française. Dans les anciennes écuries, le musée officiel LU retrace l'histoire de la biscuiterie nantaise, de 1846 à nos jours, au travers de 600 objets. »

Infos pratiques :

Pique-nique à prévoir

Ouverture des inscriptions à partir du lundi 4 juin

Ouvert à tous (priorité aux adhérents du RAP)

Départ et retour en car du Petit Auverné (parking derrière l'église)

5€ par personne (tarif dégressif à partir de la 3^e personne d'une même famille)

Gratuit pour les moins de 3 ans



⇒ **Vendredi 14 septembre de 16h à 20h** : portes ouvertes à la salle polyvalente du Petit Auverné

Ces portes ouvertes sont un moment fort d'échange avec les animateurs d'ateliers, les salariées et les administrateurs de l'association. C'est l'occasion pour vous de découvrir les différentes activités et de s'y inscrire.

En toute convivialité et moyennant une petite participation, un apéritif dînatoire vous sera proposé à partir de 19h (sur inscription).

Ouvert à tous (adhérents ou non).

Des informations complémentaires vous seront transmises ultérieurement.

Relais Accueil Proximité

Manoir de la Renaudière 7, Rue Sophie Trébuchet 44670 Petit Auverné

Tel : 02.40.55.59.32

courriel : rap.relais-accueil-proximite@orange.fr



La Chorale Alvern'aria c'est



Une vingtaine de choriste femmes et hommes venant de différentes localités voisines de Petit-Auverné aimant chanter et désireux de partager le bel canto. Son répertoire est très varié, allant des œuvres de la Renaissance jusqu'aux chansons contemporaines.

L'ambiance des répétitions est toujours très conviviale et le chant choral y est abordé avant tout comme un loisir, même si un travail est effectué dans le souci de pouvoir présenter des chants de la meilleure qualité possible lors des concerts.

La connaissance du solfège n'est pas indispensable, les pièces du répertoire sont déchiffrées en commun et les séances de travail sollicitent surtout l'écoute attentive et la mémoire musicale. Les chants sont enregistrés sur CD ou envoyés par mail pour permettre un travail individuel en dehors de l'apprentissage collectif.

Les nouveaux choristes sont toujours les bienvenus pour étoffer le groupe ...

Répétitions les lundis soir à 20h30 à la salle polyvalente de Petit-Auverné à partir du 3 septembre 2018, une simple visite pour se « rendre compte » est toujours possible.

Renseignements au 02 40 07 64 82 ou par mail : alvernaria@hotmail.fr

JOURNÉE DU PATRIMOINE

Lors des journées du patrimoine du 15 et 16 septembre 2018, vous pourrez découvrir le Château de la Petite Haie de 9h00 à 18h00.



Une année bien remplie pour les élèves de l'école Notre Dame des Anges

La fin d'année scolaire approchant il est temps de faire le bilan ! Les enfants de l'école ont vécu différents projets tout au long de cette année. En voici un résumé...



Spectacle de chants – décembre

Projet d'année « La différence fait sens »

Les élèves de la Petite Section au CM2 ont rencontré la présidente de l'association des Chiens Guides d'Aveugles de l'Ouest ainsi que son mari, tous les deux malvoyants. Leur chienne Eclipse les accompagnait et leur a fait une petite démonstration de ses talents. Par le biais de cette rencontre, les enfants ont ainsi découvert le quotidien d'un non-voyant. Une famille d'accueil de chiens était également présente avec un chien en apprentissage pour leur expliquer son rôle dans la formation des chiens.



Suite à cette rencontre différentes actions ont été menées afin de récolter des fonds en faveur de l'association et ainsi contribuer en partie au financement d'un chien : une action bol de riz (avec la participation des familles dans la préparation du repas) et un cross solidaire sur le stade communal. Ces deux actions nous ont permis de récolter 1800 € ! Les élèves et les familles peuvent être fiers ; tous se sont mobilisés pour cette belle cause et se sont montrés solidaires des personnes en situation de handicap, bravo ! Un grand merci également aux « anciens élèves »

de l'école ainsi qu'aux parents courageux qui ont eux aussi participé à ce cross.



Projet Auteur-illustrateur



Les enfants se sont initiés au métier d'auteur-illustrateur. Les élèves de Maternelle et CP-CE1 ont rencontré Aline De Pétigny, auteure illustratrice d'albums jeunesse. Ils ont ensuite écrit, en coopération avec des écoles du réseau, des albums et les ont illustrés à la manière d'Aline De Pétigny. Les élèves de CE2, CM1 et CM2 ont quant à eux rencontré BENO, auteur et dessinateur de Bandes-Dessinées. Ils ont écrit une



histoire qu'ils ont mise en scène, sous la caméra experte de leur enseignante ! Une semaine de la littérature avec les autres écoles est venue clôturer le projet.

Le 30 juin c'est notre kermesse autour du thème « L'école a un incroyable talent ! »

Contact école : 02.40.07.23.04 –
ecole.ndanges@orange.fr
<http://ndanges44520.toutemonecole.fr/>



*L'OGEC GRAND AUVERNE
Ecole Notre Dames des Anges
(Organisme de Gestion des Ecoles Catholiques)*

Calendrier des manifestations organisées par l'OGEC :

6-7-8 AVRIL 2018 : Théâtre à la salle multifonctions « L'Asphodèle »

Un week-end très animé avec la troupe des anges diaboliques qui nous ont fait rire, comme chaque année. Nous remercions tous les bénévoles.

Cette manifestation sera reconduite l'année prochaine avec plusieurs surprises car le théâtre de l'école fêtera ses 20 ans.

30 JUIN : Kermesse de l'école et Feu de la Saint Jean .

Une journée très dynamique avec les danses des élèves de la maternelle au CM2 avec beaucoup d'animation durant tout l'après midi.

Le soir, un repas est servi au terrain de foot et dès la nuit tombée un grand feu vient nous réchauffer. Merci à tous nos bénévoles.



30 SEPTEMBRE 2018 : Vide grenier

Cette année, nous réorganisons le vide grenier place de l'église.

Les inscriptions seront prises à partir de mi-septembre. Vous pouvez nous contacter par mail

« ogec.grandauverne@gmail.com »

Des flyers d'inscription seront distribués début septembre.

Nous adressons tous nos remerciements aux membres des commissions, parents d'élèves, associations locales et tous les bénévoles qui nous apportent leur soutien, et qui contribuent ainsi activement à la vie de notre école et de notre commune.

GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Les ambassadeurs du tri du pôle déchets de la Communauté de Communes organisent régulièrement des actions de proximité auprès des usagers et des animations dans les lieux publics, les restaurants scolaires, les accueils de loisirs.

Afin de sensibiliser les enfants au gaspillage alimentaire, les ambassadeurs du tri interviennent fréquemment dans les restaurants scolaires.

Laisser les plus grands se servir tout seul, en fonction de leur faim, afin d'éviter que la moitié de l'assiette ne parte à la poubelle est, entre autres, l'une des astuces qu'ils donnent. Et, pour que cette sensibilisation reste ludique, les ambassadeurs du tri ont proposé un petit challenge qui consiste à peser ses déchets à la fin des repas sur une période donnée. Le but est d'être le restaurant scolaire qui aura le plus faible poids.

Les enfants de la commune ont participé à cette action de janvier à avril 2018. A la fin de cette période, il a été constaté qu'en moyenne à la fin du repas 8.96 gr de déchets par enfant ont été jetés.

Il y a eu une bonne participation de la part des enfants. Ils ont tous été très assidus au résultat.

Il faut également remercier le personnel de restauration qui a bien voulu jouer le jeu.

BRAVO !! puisque la commune a terminé première.



TRANSPORTS SCOLAIRES 2018/2019

Les titres de transport et les gilets jaunes seront à retirer à la mairie à **partir du 28 août 2018**. Chaque élève devra **OBLIGATOIREMENT** mettre sa photo sur sa carte.

Les horaires des circuits de car sont disponibles, à partir du site internet du Conseil Général, rubrique lila scolaire : sedeplacer.loire-atlantique.fr



BON POUR LES FOURNITURES SCOLAIRES

Les élèves du secondaire ayant moins de 16 ans à la rentrée 2018/2019 et domiciliés au Grand Auverné, peuvent retirer un bon de 28 € pour l'achat de fournitures scolaires à la boulangerie - Épicerie « Les Saveurs en Nord » du Grand Auverné. La somme devra être prise en une seule fois. S'adresser à la Mairie à **partir du 15 juillet 2018**

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

Les tarifs pour l'année scolaire 2018/2019 ont été fixés comme indiqué sur le tableau ci-joint.

Inscription obligatoire pour l'année scolaire 2018-2019, à déposer à la mairie **jusqu'au 31 juillet 2018**.

Les inscriptions seront prises suivant le nombre de places disponibles.

Vous pouvez télécharger le dossier sur le site internet de la commune ou le retirer en mairie.

Tarif	Quotient familial	Tarif horaire
Tranche 1	Inférieur à 400 €	0,88 €
Tranche 2	Entre 400 et 650 €	1,00 €
Tranche 3	Entre 651 et 950 €	1,12 €
Tranche 4	Entre 951 et 1 250 €	1,20 €
Tranche 5	Supérieur à 1 251 €	1,32 €

RESTAURATION SCOLAIRE

Inscription obligatoire pour l'année scolaire 2018-2019, à déposer à la mairie **jusqu'au 31 juillet 2018**.

Vous pouvez télécharger le dossier sur le site internet de la commune ou le retirer en mairie.

le prix du repas enfant est de 3,70 € et le prix d'un repas adulte à 6,00 €

RÉVISION DE LA LISTE ÉLECTORALE

La révision annuelle des listes électorales a lieu chaque année du **1er septembre au 31 décembre**. Pendant cette période, les nouveaux habitants et les jeunes qui auront 18 ans avant le 28 février 2019 peuvent s'inscrire directement à la Mairie ou via service-public.fr.

JURY D'ASSISES

Les communes de la Meilleraye de Bretagne et du Grand-Auverné ont procédé le 22 mai 2018 au tirage au sort de 6 personnes inscrites sur les listes électorales. Deux d'entre elles figureront sur la liste du jury criminel de la Cour d'Assises de Loire Atlantique en 2019.

HORAIRES D'ÉTÉ DE LA DÉCHETTERIE DU PETIT-AUVERNÉ

(début avril à fin octobre)

Lundi - vendredi : 14h00 - 19h00

Mercredi : 9h00 - 12h00

Samedi : 14h00 - 18h00

DÉMARCHAGE COMMERCIAL

La mairie attire votre attention sur le démarchage commercial abusif.

Soyez vigilant ! Aussi bien pour le démarchage téléphonique que physique.

BANQUE ALIMENTAIRE

La banque alimentaire recherche des bénévoles pour les collectes. Si vous êtes intéressé n'hésitez pas à vous faire connaître en mairie.

RECENSEMENT CITOYEN

Les jeunes français et françaises nés en 2002 doivent obligatoirement se faire recenser dès l'âge de 16 ans, soit en se présentant à la mairie du domicile munis de la carte nationale d'identité et du livret de famille, soit en se connectant sur le site majdc.fr.



*L'organisation de ma JDC,
maintenant c'est en ligne !*



Commerce

LA BOULANGERIE DU GRAND BOURG :

LES SAVEURS EN NORD EVOLUE !!

À partir du mois d'octobre 2018, des livraisons seront possibles chez vous en épicerie ou en pain deux jours par semaine, le mardi matin et le vendredi matin, uniquement sur commande 48 heures avant par téléphone au 02 40 55 03 98 ou 07 86 01 42 47.

Livraison gratuite dès 5 € d'achat

*voir condition en magasin

A LOUER

MAISON T 4

91,72 m² de surface habitable composée d'un rez-de-chaussée avec une entrée, un séjour, une cuisine, une lingerie et un wc et d'un étage avec 3 chambres et une salle de bains

POUR TOUS
RENSEIGNEMENTS
CONTACTER LA MAIRIE
AU 02 40 07 52 12

Disponible de suite
Loyer : 490 € / mois



Espace Info-Energie

Le confort d'été

En été, un logement où il fait trop chaud peut être inconfortable. L'utilisation d'une climatisation coûte chère en électricité et en entretien, heureusement des solutions simples existent pour réguler la température.

Tout d'abord, il faut empêcher les rayons du soleil de rentrer dans l'habitat. On peut fermer les volets et tirer les rideaux. Le plus efficace est de prévoir une « casquette solaire », c'est à dire un dispositif obstruant, placé à l'extérieur et au dessus de la fenêtre. Le soleil d'été étant plus haut dans le ciel que le soleil d'hiver, la casquette solaire bloquera la lumière directe mais laissera passer la luminosité. De la végétation à feuilles caduques bien placée permet d'obtenir le même résultat.

Les fenêtres de toit sont très exposées. Si la surchauffe est régulière, ajoutez des volets extérieurs.

Ensuite, il faut éviter à l'air chaud d'entrer dans la journée et au contraire, profiter de la fraîcheur de la nuit en créant un courant d'air. Si vous avez une véranda, laissez là s'aérer et fermez la porte d'accès au logement.

Enfin, il est possible de composer avec les matériaux de construction et d'isolation. Certains matériaux isolants résistent mieux à la chaleur selon leur capacité de déphasage. Plus un élément de construction est dense, plus il aura d'inertie.

Pour aller plus loin, contactez votre **Espace Info-Energie** au 02 40 08 03 30 ou par courriel à l'adresse suivante : nord-est.44@eiepd.fr
www.info-energie-paysdelaloire.fr



calendrier des permanences de l'Espace Info-Énergie à Châteaubriant de cet été :

- Mercredi 4 juillet - mercredi 18 juillet - Mercredi 22 août

RDV à la Maison de l'habitat, de l'innovation et du développement durable
2D rue Abraham Lincoln 44 110 CHÂTEAUBRIANT

Fauchage raisonné Préserver l'environnement et la sécurité

Afin de protéger la biodiversité, le Département de Loire-Atlantique a recours au fauchage raisonné le long des routes départementales, pratique consistant à respecter le rythme naturel de la végétation tout en veillant à la sécurité des usagers. Lors de l'intervention des agents du Département en bord de route, une vigilance particulière des usagers s'avère nécessaire pour la sécurité de tous.



Le Département assure la modernisation, l'aménagement et l'entretien des **4 300 km de routes départementales** de Loire-Atlantique. Pour préserver l'environnement, une démarche de fauchage raisonné des accotements est mise en place chaque année à partir du printemps.

Qu'est-ce que le fauchage raisonné ?

Cette pratique consiste à adapter les périodes et la fréquence de fauchage au **rythme naturel de la végétation** afin de préserver l'habitat de la petite faune et éviter la repousse trop rapide de l'herbe et des plantes envahissantes. Les sections pouvant présenter un risque pour la **sécurité des usagers** (intersections, virages serrés...) sont surveillées et traitées en priorité afin de maintenir une bonne visibilité de la route. Grâce à une organisation adaptée, la pratique du fauchage raisonné permet également de limiter les interventions et donc le coût d'entretien pour la collectivité.

Quelles sont les périodes de fauchage ?

Les agents du Département interviennent à trois périodes :

- **début mai**, lorsque la végétation atteint une hauteur supérieure à 40 cm et pour dégager la visibilité aux carrefours. Seules les zones présentant un risque pour la visibilité sont alors traitées,
- **début juin**, sur l'ensemble du réseau routier, lorsque la flore arrive à maturité,
- **à partir du 15 septembre**, pour des actions correctrices ponctuelles sur le réseau.



Vigilance à l'approche de la zone de fauchage

Les agents du Département entretiennent le réseau routier pour garantir votre sécurité. Merci de veiller à la sécurité de chacun en baissant significativement votre vitesse à l'approche de la zone de fauchage et en doublant uniquement lorsque la route est dégagée.

Informations sur les conditions de circulation sur les routes départementales :
inforoutes.loire-atlantique.fr



Processionnaire du pin : la campagne de lutte 2018

Cette année encore, POLLENIZ 44 (nouveau nom de la FDGDON 44) va organiser une campagne de lutte collective contre les chenilles processionnaires du pin.

Responsables de réactions allergiques parfois graves, en raison de leurs poils urticants, les chenilles processionnaires du pin occasionnent également des dégâts aux arbres : défoliation, affaiblissement, préjudice esthétique...

De septembre à fin décembre, nous interviendrons chez les particuliers préalablement inscrits auprès de leur mairie (lutte collective) et sur les espaces publics, afin de limiter la prolifération des chenilles.

Cette campagne de lutte est exclusivement biologique (Bacille de Thuringe), sans danger pour l'homme, les animaux et l'environnement.

Les personnes souhaitant bénéficier d'une intervention doivent s'inscrire auprès de leur mairie avant le 07 septembre 2018

Une fiche d'information précisant le coût du traitement leur sera remise lors de l'inscription.

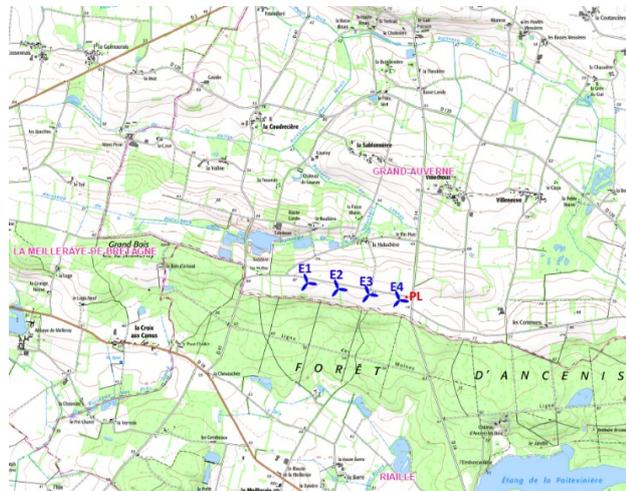
Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter POLLENIZ 44 au 02 40 36 83 03 ou consulter notre site www.polleniz.fr

Projet éolien : le projet bientôt déposé en Préfecture

Le projet éolien de Grand-Auverné continue sur sa lancée et se concrétise : la Demande d'Autorisation Environnementale sera déposée en Préfecture au cours de l'été.

Depuis maintenant plus de cinq ans, de nombreuses études ont été menées dans le cadre du projet éolien porté par la société rennaise VSB énergies nouvelles. Des paysagistes, écologues, acousticiens et experts ont pu étudier finement le site du projet. Leurs études menées sur le terrain ont ainsi permis de connaître et d'évaluer les enjeux du site d'implantation envisagé.

Ce travail permet aujourd'hui au porteur de projet, VSB énergies nouvelles, de pouvoir proposer l'implantation d'éoliennes ayant le plus faible impact sur son environnement.



Le point sur les études

Les différentes études lancées en 2014 ont été finalisées :

- ♦ L'étude naturaliste a eu lieu de 2014 à 2015. Des compléments d'études ont été menés de 2016 à 2017. Des spécialistes ont pu recenser, après un cycle biologique annuel complet, les différentes espèces présentes et évaluer les enjeux relatifs au futur parc éolien.
- ♦ Des mesures acoustiques ont été réalisées en décembre 2014. Lors de l'étude d'implantation, l'impact sonore des éoliennes a été simulé par ordinateur afin de choisir le positionnement et le modèle d'éolienne les moins impactant.
- ♦ Le bureau d'étude paysagiste a pu étudier les sensibilités locales et des photomontages ont été réalisés afin de proposer la meilleure intégration au paysage possible.

Les prochaines étapes

Après les phases de faisabilité, d'études et de conception, le projet est maintenant en phase de finalisation et de rédaction des différents dossiers réglementaires nécessaires. VSB espère pouvoir déposer un dossier de demande d'autorisation administrative du parc éolien au cours de l'été. Cette instruction donnera notamment lieu, en 2019, à une enquête publique. Cette phase d'instruction devrait durer entre 12 et 18 mois et se conclura par un arrêté délivré par le Préfet.

Le financement participatif

Avant la construction du parc éolien, VSB mettra en place une plateforme de financement participatif. Celle-ci permet aux riverains qui le souhaitent d'éco-épargner à des taux intéressants, en prêtant de l'argent au projet. La somme récoltée participe au financement de la construction des éoliennes. C'est un moyen simple et efficace de redistribuer localement les retombées financières du parc.

Toujours dans le but d'échanger et de vous présenter l'énergie éolienne et plus particulièrement les dernières avancées du projet de Grand-Auverné, la société VSB énergies nouvelles organise **une troisième permanence d'information : le Vendredi 13 Juillet 2018 de 15 h à 19 h en mairie de Grand-Auverné.**

L'occasion, pour ceux qui le souhaitent, d'échanger avec VSB et d'en savoir plus sur les caractéristiques finales du projet, les prochaines échéances ou sur l'énergie éolienne en général. Les conclusions des études environnementales, paysagères et acoustiques seront notamment disponibles.

Si vous ne pouvez pas être présent et que vous souhaitez obtenir davantage de renseignements, nous vous invitons à vous connecter sur le site internet dédié au projet à l'adresse : <http://vsb-parc-eolien.wixsite.com/grand-auverne>. Un formulaire de contact vous permettra notamment d'écrire directement au responsable du projet.



ACCUEIL DE LOISIRS DE LA MEILLERAYE DE BRETAGNE

3 à 13 ans

LE MERCREDI

Places
Limitées



Ouverture à la journée de 8h00 à 18h00

PERI-CENTRE

7h30 à 8h00
12h30 à 13h00 / 13h00 à 13h30
18h00 à 18h30

Repas à fournir

inscriptions par mail :
alshlameilleraye@gmail.com



TARIF POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2018 - 2019

QUOTIENT FAMILIAL	QT	PERI-CENTRE	MATIN DEMI-JOURNEE 8H00 -12H30	APRES-MIDI DEMI-JOURNEE 13H30 - 18H00 goûter inclus	JOURNEE 8H00 - 18H00 goûter inclus
De 0 à 400	1	0,50	3,50	4,20	8,10
De 401 à 650	2	0,50	4,45	5,15	9,50
De 651 à 950	3	0,50	5,10	5,80	10,40
De 951 à 1250	4	0,50	5,80	6,50	11,40
+ de 1250	5	0,50	6,45	7,15	12,30

POUR LES INSCRIPTIONS VOUS MUNIR DE :

- Votre N°CAF ou MSA et votre quotient
- N° sécurité sociale, Nom et N° de contrat de votre assurance civile
- Carnet de santé de l'enfant (ou photocopies pages vaccinations)
- Possibilité d'envoi de la fiche inscription par mail alshlameilleraye@gmail.com

ADHESION FAMILLES RURALES OBLIGATOIRE : 23€
Valable pour toute la famille et pour toutes les activités proposées par Familles Rurales (danse, Yoga...)
Validité : 1 année

Pour calculer votre quotient CAF, nous avons accès à CAPPRO,
Si vous ne voulez pas la consultation de votre dossier, veuillez fournir votre quotient
Les informations consultées sont confidentielles.

Renseignements : alshlameilleraye@gmail.com
ou au 06 27 11 18 36 / 06 82 83 84 52

Site internet : <https://www.famillesrurales.org/lameilleraye/>
Facebook : <https://www.facebook.com/Familles-Rurales-La-Meilleraye-de-Bretagne-373600972996449/>
Tel : Directeur du centre en cas d'urgence : 06 20 13 95 62

Calendrier des fêtes 2018

JUILLET	Samedi 28	Prix Gérard DAUFFY - Pétanque Loisirs Alverne
AOÛT	Dimanche 26	Heures musicales à Moisdon-la-Rivière - OCCM
SEPTEMBRE	Samedi 15	Journée du Patrimoine
	Dimanche 16	
	Samedi 29	Concours de Pétanque - Pétanque Loisirs Alverne
	Dimanche 30	Vide-grenier de l'école « Notre Dame des Anges »
OCTOBRE	Samedi 6 et Dimanche 7	Théâtre « Tous en scène » à Moisdon la Rivière
	Mercredi 10	Concours de pétanque - Pétanque Loisirs Alverne
	Samedi 13	Repas des Aînés offert par le CCAS et la Municipalité
	Samedi 20	UNC et Aînés Ruraux, journée « Couscous et langue de bœuf »
NOVEMBRE	Dimanche 11	Cérémonie du 100 ^{ème} anniversaire de l'Armistice de 1918
DECEMBRE	Samedi 8	spectacle «Téléthon 2018» - L'Espoir au bout du Chemin
	Dimanche 9	

MARDI 10 JUILLET 2018
DERVAL / JANS

ANIMATIONS, RETRANSMISSION SUR ÉCRANS GÉANTS, STANDS...
**VENEZ VIVRE ET FÊTER LE TOUR DE FRANCE
DANS LES CENTRES-VILLES DE Derval ET JANS !**

Le
de TOUR
France

DERVAL / Place Bon Accueil / 10h30-18h

Écran géant avec retransmission en direct de l'intégralité de l'étape du jour

Déambulations de musiciens et d'artistes de cirque

Jeux de questions/réponses instantanées pour tous les âges avec de nombreux lots à gagner !

C leurs pronostics : passage sur scène de directeurs sportifs d'équipes pour partager leurs pronostics et leur avis sur l'étape du jour

Bar à saucisson Cochonou : dégustations de saucisson et distribution de goodies

Stand officiel du Tour de France 2018 : vente de maillots, tee-shirts et souvenirs

Stand de l'école de cyclisme de Châteaubriant (CCC) : démonstrations, atelier mécanique (tuto pour changer une roue de vélo) et circuit d'initiation au vélo

Stand de l'office de tourisme intercommunal

Stand « Témoins de sécurité » de la Gendarmerie nationale : sensibilisation aux bons comportements à adopter au passage du cortège et des coureurs

Animations surprises aux couleurs du Tour

Parkings gratuits à proximité

Commerces de bouche / bars / restaurants sur place

JANS / Place de l'Église / 12h-16h (écran géant : 10h30 - 18h)

Écran géant avec retransmission en direct de l'intégralité de l'étape du jour

Déambulation d'une fanfare

Spectacles-démonstrations de danse country (Country Boots-Hats Dancers) et danse bretonne (La Pastourelle de Jans)

Animations surprises aux couleurs du Tour

Parking gratuit à proximité et restauration sur place



www.tourisme-chateaubriant.fr

tourdefrance.paysdelaloire.fr

#TDF2018



les infos de la com com

@ChbtDerval



RENSEIGNEMENTS :
02 28 04 42 67

4^e étape - mardi 10 juillet